

CONSEIL D'ADMINISTRATION

627^e assemblée
Version officielle PUBLIQUE

2 mai 2023

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield, tenue à Salaberry-de-Valleyfield le mardi 2 mai 2023, à compter de 18 h 30 en présentiel.

Membres présents : Mesdames Francine Bélair, Véronique Boisvert, Lucie Chiasson, Alexandra Claveau, Laurence Demers, Christine Dufour (en virtuel), Julie Dunn, Chantal Lachance, Julie Lapointe, et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Hugo Lachance, Jean-Claude Lecompte, Marc Rémillard et Sébastien St-Amour

Membres absents : Madame Ndiollo Aw Badji et monsieur Émile Laferrière

Sièges vacants : Représentant(e) d'un groupe socioéconomique du territoire

Invités : Mesdames Marie Barrette, Dhekrayet Dridi, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Sylvain Legoux, Benoit Sauvé, François Sauvé et Éric Tessier

Secrétaire de l'assemblée : Madame Geneviève Boileau

À 18 h 32, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Éric Besner, président.

D'entrée de jeu, M. Besner souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres du conseil d'administration. Il propose un tour de table.

1 Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Claude Lecompte propose de faire l'ajout d'un point à l'ordre du jour : absence chez les enseignant(e)s. Les membres sont d'accord et en font l'ajout au point 13.

Il est proposé par Mme Francine Bélair
et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

A-627.1

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
modifié.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la 625^e assemblée régulière et de la 626^e assemblée extraordinaire
3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-627 page 2

- 4.1. MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Compensation financière pour les administrateur(-trice)s des cégeps
- 4.2. MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Approbation du nouveau programme Techniques d'administration et gestion (410.G0)
- 4.3. Conseil de Ville de Vaudreuil-Dorion – Extrait de résolution no 23-03-0204 portant sur l'octroi d'une financière pour le transport en commun
- 4.4. MES Lettres de la secrétaire générale et directrice du Bureau de la sous-ministre de l'Enseignement supérieur Isabelle Taschereau – Nominations de 3 nouveaux membres au sein du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield
5. Dépôt des procès-verbaux de la 955^e réunion régulière et des 956^e et 957^e réunions extraordinaires du comité exécutif
6. Dépôt des procès-verbaux de la 6^e réunion régulière et de la 7^e réunion extraordinaire de la commission des études
7. Dépôt du projet du Plan stratégique 2023-2028 / Début des consultations
8. Projet d'AEC en Assurance de dommages (LCA.6A)
9. Sanction des études AEC et DEC
10. Révision de la Politique institutionnelle de valorisation de la langue française
11. Octroi de contrat pour services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement du G-300
12. Budget d'investissements 2023-2024
13. Absence chez les enseignant(e)s (point ajouté séance tenante)
14. Projet de réorganisation administrative / début des consultations (tenu à huis clos)
15. Points d'information
 - 15.1. du président
 - 15.1.1. Sondage portant sur les comités statutaires
 - 15.1.2. Calendrier des rencontres du CA et CEX 2023-2024
 - 15.2. de la Direction générale
 - 15.2.1. Suivis divers
 - 15.2.2. Revue de presse
 - 15.3. de la Direction des études
 - 15.3.1. Statistiques d'admission par programme Automne 2023 – 2^e tour
 - 15.3.2. Calendrier scolaire 2022-2023 modifié – reprise de tempête
16. Date et heure de la prochaine assemblée : 13 juin 2023
17. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 Adoption des procès-verbaux de la 625^e assemblée régulière et de la 626^e assemblée extraordinaire

Il est proposé par Mme Alexandra Claveau
et appuyé par Mme Laurence Demers

A-627.2.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 625^e ASSEMBLÉE
régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Mme Chantal Lachance
et appuyé par Mme Laurence Demers

A-627.2.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 626^e ASSEMBLÉE
extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 Affaires découlant des procès-verbaux

Ref.CA625.7

En suivi de l'adoption du Guide d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du conseil d'administration, M. Marc Rémillard informe les membres qu'une première rencontre virtuelle s'est tenue avec les trois nouveaux membres, tout juste avant la séance, le 1^{er} mai dernier. Les échanges furent positifs et les autres étapes prévues au guide seront appliquées en temps opportun.

Ref.CA626.2

En suivi de la nomination de la nouvelle gestionnaire administrative – paie, rémunération et avantages sociaux, M. Rémillard informe les membres que Mme Joëlle Beauchesne est entrée en fonction le 1^{er} mai dernier.

Ref.CA624.16

En suivi de la formation des comités de sélection pour les appels d'offres de services professionnels, M. Rémillard informe les membres qu'un changement de représentant externe est nécessaire puisque ce dernier s'est désisté du comité de sélection en raison d'un manque de disponibilité. La personne sera nommée lors du point à huis clos, plus tard, au courant de la présente séance, considérant la nature confidentielle de la démarche.

4 Correspondance

4.1 MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Compensation financière pour les administrateur(-trice)s des cégeps

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.2 MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Approbation du nouveau programme Techniques d'administration et gestion (410.G0)

Les membres prennent connaissance de la correspondance. Ce changement sera mis en application à l'automne 2025 au sein du Cégep.

4.3 Conseil de Ville de Vaudreuil-Dorion – Extrait de résolution no 23-03-0204 portant sur l'octroi d'une financière pour le transport en commun

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.4 MES Lettres de la secrétaire générale et directrice du Bureau de la sous-ministre de l'Enseignement supérieur Isabelle Taschereau – Nominations de 3 nouveaux membres au sein du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard rappelle qu'il restera deux sièges vacants. M. Besner suggère que soit adressée une lettre spécifique, au nom des membres du conseil d'administration, afin de souligner l'importante contribution de Mme Lisha Ao qui a siégé 7 ans au sein du CA et de divers comités.

5 Dépôt des procès-verbaux de la 955^e réunion régulière et des 956^e et 957^e réunions extraordinaires du comité exécutif

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

6 Dépôt des procès-verbaux de la 6^e réunion régulière et de la 7^e réunion extraordinaire de la commission des études

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

7 Dépôt du projet du Plan stratégique 2023-2028 / Début des consultations

Les travaux entourant l'élaboration du Plan stratégique 2023-2028 ont débuté au printemps 2022. Accompagné par une consultante externe spécialisée dans le domaine, Mme Marie-Claude Larrivée, un comité de pilotage a été mis sur pied. Composé du directeur général, M. Marc Rémillard, de la directrice des études, Mme Francine Bélair, ainsi que de Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, il suit l'ensemble de la démarche. Plusieurs étapes ont été franchies :

- analyse de l'environnement interne et externe;
- identification des enjeux et priorités stratégiques;
- consultations internes et externes;
- révision importante de la mission et des énoncés de valeurs;
- choix des indicateurs et des cibles;
- réflexion entourant les mécanismes de suivis et de mise en œuvre (en cours).

Dans le but de se doter d'un plan stratégique représentatif de notre communauté collégiale, plusieurs groupes ont nourri les travaux lors des consultations menées cet automne et cet hiver, dont le conseil d'administration, les comités de direction et de gestion, la commission des études, le comité du Plan institutionnel de la réussite éducative, le comité de gestion, le comité consultatif du Plan stratégique élargi, l'Association des cadres des collèges du Québec locale (ACCQ), ainsi que l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield. L'ensemble du personnel a également pu y contribuer, dans le cadre de la journée institutionnelle du 17 janvier 2023.

En vue de l'adoption finale, le comité de pilotage souhaite amorcer la ronde finale de consultations internes auprès des comités et instances, afin de recueillir les commentaires et suggestions sur l'ensemble du projet de plan stratégique. La

consultation prendrait fin le 26 mai 2023 pour une adoption définitive du plan au conseil d'administration du 13 juin 2023.

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le document servant à la consultation, qui s'amorce à partir de la présente séance du conseil d'administration.

À la fin de la présentation, quelques questions sont posées par les membres. M. Lecompte souhaite savoir quel est le rythme des redditions de compte prévu pour ce prochain plan stratégique. Il suggère de le faire de manière continue, et de maximiser, dans le cadre des présentations faites aux membres, les liens entre les projets et les orientations du plan. Cette proposition sera évaluée par l'équipe en plus de voir comment les états de situation peuvent être bonifiés notamment, pour répondre à cette proposition.

D'autres discussions ont lieu, notamment au sujet des défis d'attraction et de rétention des étudiant(e)s. En raison des échanges nombreux, M. Besner suggère qu'une présentation s'ajoute à une prochaine séance afin d'aller plus en profondeur sur ce sujet. Finalement, en réaction à la proposition du nouveau libellé entourant la vision, les membres sont d'accord avec celle-ci. En conclusion, il est suggéré de considérer les règles épiciènes au sein du document.

Considérant que le Plan stratégique 2020-2022 est venu à échéance en juin 2022;

Considérant l'ensemble des travaux réalisés pour élaborer le Plan stratégique 2023-2028;

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc
et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-627.7

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, M. MARC Rémillard, à procéder aux consultations internes sur le projet de Plan stratégique 2023-2028, daté du 28 avril 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 Projet d'AEC en Assurance de dommages (LCA.6A)

La Direction de la formation continue, entre 2013 et 2020, a offert l'Attestation d'études collégiales (AEC) en Assurance de dommages et communication en anglais (LCA.EK), programme adopté à la commission des études le 4 septembre 2013. Cette formation comportait alors trois cours supplémentaires à la formation d'Assurance de dommages (LCA.6A) afin de développer les aptitudes en communication anglaise des étudiant(e)s. La formation passait donc de 870 heures à 1 005 heures. En raison d'une baisse d'inscription, la formation LCA.EK n'a plus été offerte depuis la session d'automne 2021.

Une coalition d'employeurs dans le domaine des assurances travaille présentement avec Services Québec à développer un projet COUD favorisant la formation d'employé(e)s dans un contexte d'apprentissage en alternance travail-études. C'est le programme LCA.6A qui est offert de cette façon. Ce programme, contrairement à LCA.EK, ne comporte pas trois compétences d'anglais.

En vue de se joindre à la coalition et de répondre aux besoins actualisés des entreprises de la région et de formation des adultes désirant exercer la profession d'assureurs de dommages ou d'experts en règlement de sinistres, la Direction de la

formation continue souhaite procéder à nouveau à l'implantation du programme d'AEC en Assurance de dommages (LCA.6A), et ce, dès la session d'automne 2023.

La Direction des études recommande au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield d'adopter le projet d'AEC en Assurance de dommages.

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 19 avril 2023;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-627.8

D'ADOPTER LE PROJET D'ATTESTATION D'ÉTUDES
collégiales (AEC) en Assurance de dommages (LCA.6A).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 Sanction des études AEC et DEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 41 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC) :

- vingt-sept étudiants à l'automne 2022;
- quatorze étudiants à l'hiver 2023;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et la directrice des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 16 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un étudiant à l'hiver 2019;
- deux étudiants à l'été 2022;
- un étudiant à l'automne 2022;
- douze étudiants à l'hiver 2023;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver les lots numérotés mentionnés ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par M. Sébastien St-Amours
et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-627.9

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA
directrice des études à apposer leur signature sur les
attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des
étudiants finissants. Les noms figurent dans le document
« Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 2 mai

2023, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 16 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2023032301, VL2023042001 et déposé à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 Révision de la Politique institutionnelle de valorisation de la langue française

En lien avec la Charte de la langue française, le Cégep s'est doté d'une politique linguistique en novembre 2004 qu'il a révisée dans le cadre de son Plan stratégique 2008-2013. Cette politique fut révisée en 2011 et sa version modifiée fut adoptée le 14 juin 2011.

Le Cégep doit maintenant procéder à la révision de sa politique de valorisation de la langue française afin de répondre aux exigences de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec adoptée en juin 2022.

À la lecture de cette Loi, le constat a été fait que la politique du Cégep répondait déjà à plusieurs des exigences requises, ce qui fait en sorte que notre Cégep n'a pas besoin de procéder à une révision en profondeur de sa politique. En effet, la politique comprenait déjà des articles pertinents touchant la langue d'enseignement, les manuels et instruments didactiques utilisés dans les cours, la langue de communication et de travail utilisée au Cégep, la qualité et la maîtrise du français par les étudiant(e)s et par le personnel.

Les ajouts qui doivent être apportés à la politique touchent les points suivants :

- la langue utilisée dans les stages;
- la précision d'une terminologie française appropriée aux matières et aux disciplines enseignées dans le programme d'études;
- la précision de certains rôles et responsabilités;
- la création d'un comité institutionnel de la langue française;
- la gestion des plaintes relatives à l'application de la politique;
- la transmission de la nouvelle politique au ministre de l'Enseignement supérieur;
- la transmission au ministre de la Langue française à tous les trois ans, d'un rapport sur l'application de la politique linguistique et des moyens qui ont été mis en œuvre par le Cégep.

La politique doit être révisée tous les dix ans et un rapport sur l'application de la politique doit être effectué tous les trois ans.

La communauté a été consultée et les commentaires recueillis ont été pris en compte dans cette version. L'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ) nous a fait part de commentaires.

Considérant l'obligation du Cégep de se conformer à la Loi sur la langue officielle et commune du Québec;

Considérant la consultation faite auprès de la communauté;

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 19 avril 2023;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-627.10

D'ADOPTER LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE
valorisation de la langue française révisée, tel que déposée
à la séance du 2 mai 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 Octroi de contrat pour services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement du G-300

Dans le cadre du projet de réaménagement du G-300, le Cégep a procédé à un appel d'offres public en vue de retenir les services d'une firme de génie-conseil pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction relevant du champ de compétence de l'ingénieur.

En conformité avec le Règlement sur les contrats de service des organismes publics, l'analyse des soumissions reçues a été effectuée uniquement selon un système d'évaluation qualitative. Le contrat doit donc être octroyé à la firme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final. Le coût des honoraires sera calculé selon les paramètres du Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs. Dans le cadre du projet de réaménagement du G-300, les honoraires d'ingénierie sont évalués à environ 150 000 \$.

Afin de respecter les clauses desdits règlements, un comité de sélection a été formé pour analyser les soumissions. Ce comité était composé de trois membres, dont un provenait de l'externe de l'organisation. Puisqu'il ne s'agit pas d'un renseignement à caractère public, le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel tel que requis par la loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). Pour assister le comité, madame Sophie Gamache, gestionnaire administrative au service de l'approvisionnement a agi à titre de secrétaire du comité de sélection.

À la suite de l'appel d'offres public, seule la firme « Les Services EXP Inc » a déposé une soumission.

Les critères établis dans l'appel d'offres étaient les suivants :

CRITÈRE 1 – Profil et organisation du soumissionnaire <ul style="list-style-type: none">▪ Profil du soumissionnaire et son évolution depuis sa fondation▪ Bureaux mis à contribution pour les fins du projet▪ Liste nominative du personnel proposé pour les fins du projet et statut d'emploi▪ Structure organisationnelle	10 pts
---	--------

CRITÈRE 2 – Expérience du soumissionnaire et performances réalisées <ul style="list-style-type: none">▪ Expérience du soumissionnaire (3 projets)▪ Performances réalisées (3 projets)	15 pts
CRITÈRE 3 – Compréhension du mandat et des particularités du projet, méthodologie et plan de travail <ul style="list-style-type: none">▪ Compréhension du mandat et des particularités du projet▪ Échéancier de projet▪ Méthodologie et plan de travail	25 pts
CRITÈRE 4 – Expérience du chargé de projet <ul style="list-style-type: none">▪ Profil du chargé de projet (2 projets)▪ Disponibilité du chargé de projet (2 projets)▪ Expérience du chargé de projet (2 projets)	25 pts
CRITÈRE 5 – Expérience de l'équipe de projet <ul style="list-style-type: none">▪ Concepteur principal▪ Concepteur principal supplémentaire▪ Surveillant de chantier▪ Personnel-conseil, professionnel et technique	15 pts
CRITÈRE 6 – Conception durable, efficacité énergétique et autres considérations environnementales <ul style="list-style-type: none">▪ Contribution du soumissionnaire en termes de développement durable▪ Expertise et méthodologie du projet du présent appel d'offres	10 pts

Le comité de sélection fait la recommandation d'octroyer le mandat à la firme Les Services EXP Inc. ayant obtenu la note de (95 %).

Selon l'article 46 du « Règlement sur certains contrats de service des organismes publics », l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise afin de poursuivre le processus lorsqu'un seul fournisseur a présenté une soumission acceptable à la suite d'une évaluation de la qualité. Ainsi, le directeur général du Cégep, monsieur Marc Rémillard, a donné son autorisation le 21 avril dernier en ce sens.

Considérant le processus d'appel d'offres conforme au Règlement sur les contrats de service des organismes publics;

Considérant la seule soumission reçue;

Considérant les recommandations du comité de sélection des soumissions;

Considérant l'autorisation du Directeur général de poursuivre le processus;

Considérant que les modalités financières du présent mandat sont déterminées par le Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-627.11

D'OCTROYER LE CONTRAT POUR LES SERVICES d'ingénieurs-conseils à la firme Les Services EXP Inc. pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction relevant du champ de compétence de l'ingénieur pour le réaménagement du G-300, le tout en conformité avec les documents de soumissions #2023-03-16-INGÉNIERIE G300.

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR MARC Rémillard, directeur général, ainsi qu'à monsieur Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, à signer ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 Budget d'investissements 2023-2024

L'automne dernier, le MES nous confirmait notre budget d'investissements total pour l'année 2022-2023 pour un montant de 4 031 251\$.

Dans son plan décennal, basé sur le plan québécois des infrastructures du gouvernement, le MES a prévu pour l'année 2023-2024 que nous devrions recevoir une somme dédiée à l'investissement de 2 857 480 \$ selon les catégories suivantes :

Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB)	810 936 \$
Informatique et plan d'action numérique (PAN)	108 502 \$
Réfections et transformations (R&T)	<u>1 938 042 \$</u>
TOTAL	2 857 480 \$

La confirmation du MES pour l'année 2023-2024 de ces enveloppes se fera ultérieurement, mais nous prévoyons utiliser ces sommes et des réserves des années antérieures de la façon suivante pour chacune des trois catégories.

Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB)

Le comité, mandaté pour faire l'analyse des demandes émanant des différents services et départements au regard du MAOB, était composé de :

- Sophie Gamache, gestionnaire administrative à l'approvisionnement;
- Dominic Laliberté, enseignant dans le programme Techniques de laboratoire;
- Étienne Leduc, directeur adjoint des études;
- Sylvain Legoux, directeur des services administratifs;
- Robert Ranger, coordonnateur des ressources matérielles;
- Sandra Sahli enseignante dans le programme Technologie de l'électronique industrielle;
- Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information;

Ce comité recommande d'attribuer l'enveloppe MAOB prévue au plan décennal et des réserves MAOB antérieures pour 1 000 149,69 \$ conformément au document déposé aux membres.

Informatique et plan d'action numérique (PAN)

L'analyse des besoins informatiques a été faite par la Direction des technologies de l'information et présentée aux membres du comité MAOB. Comme l'enveloppe devant remplacer le PAN n'est pas encore connue, il est recommandé de faire l'acquisition de solutions informatiques pour un total de 493 914,30 \$ (comme indiqué dans le document déposé aux membres) à partir des allocations antérieures non utilisées du PAN et de la réserve MAOB informatique.

Réfections et transformations (R&T)

Les travaux et l'analyse des besoins au regard des enveloppes de R&T se font en continu et chevauchent souvent deux années financières. Dans le cas d'un dépassement des dépenses par rapport à l'allocation autorisée par le MES, la différence pourrait être assumée par le solde de fonds du Cégep.

Liste des travaux d'envergure prévus à imputer à l'année financière 2023-2024 dans la catégorie réfections et transformations :

Été 2023 à imputer à l'année financière 2023-2024 :

Réfection des fenêtres de l'aile G (phase 2) (1/2 x 2 000 000 \$)	1 000 000 \$
Réfection des bassins de toiture 26, 27, 28 et 30	1 000 000 \$
TOTAL	2 000 000 \$

Dans tous les cas, notre règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction sera respecté.

Considérant l'obligation du Cégep d'adopter un budget d'investissements annuel;

Considérant l'analyse et les recommandations faites par le comité du budget MAOB et des directions impliquées;

Considérant l'analyse et la recommandation faites par le comité exécutif lors de sa réunion du 18 avril 2023;

Il est proposé par Mme Sébastien St-Amours
et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-627.12

D'ADOPTER LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS
pour l'exercice 2023-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 Absence chez les enseignant(e)s

M. Jean-Claude Lecompte partage une expérience personnelle qui lui a été rapportée au sujet d'absences potentiellement fréquentes d'enseignant(e)s. M. Lecompte souhaite obtenir plus d'informations quant à la procédure pour déclarer une absence. Mme Francine Bélair, directrice des études, précise le fonctionnement en place par le biais de la plateforme Omnivox. Une certaine vigie est assurée par l'organisation scolaire, advenant une situation problématique. Si un étudiant est préoccupé, il est invité à le signaler au coordonnateur de programme d'études. M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, ajoute que des banques de maladie sont également prévues dans les conventions collectives des enseignant(e)s. Finalement,

des discussions ont lieu quant aux coûts engendrés pour des motifs d'invalidité. M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, précise que dans les années de pandémie, les coûts de convention entourant l'invalidité au sein du corps professoral ont augmenté par rapport à 2020-2021. Toutefois, actuellement, une baisse des coûts est observée comparativement aux années 2021-2022 à pareille date. Finalement, la situation au Cégep de Valleyfield par rapport au réseau collégial demeure relativement positive, car les coûts de convention sont moindres au sein de l'organisation, notamment en 2021-2022.

14 Projet de réorganisation administrative / début des consultations

À 20 h 34,

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-627.14

QUE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
siège à huis clos, en présence de Mme Geneviève Boileau,
directrice des affaires corporatives, du développement
institutionnel et des communications, pour le projet de
réorganisation administrative / début des consultations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Mme Julie Lapointe
et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-627.14.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À PROCÉDER aux consultations internes sur le projet de modification de la structure administrative du Cégep, telle que décrite dans le document « Réorganisation administrative » daté du 31 mars 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



À 21 h 17

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

A-627.14.2

QUE LE HUIS CLOS SOIT LEVÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 Points d'information

15.1 du Président

15.1.1 Sondage portant sur les comités statutaires

M. Éric Besner invite les membres à remplir le sondage afin que le comité gouvernance et d'éthique puisse s'y pencher dans le cadre d'une prochaine rencontre à venir, en juin prochain.

15.1.2 Calendrier des rencontres du CA et CEX 2023-2024

M. Besner présente le calendrier et les convocations suivront dans les agendas.

15.2 de la Direction générale

15.2.1 Suivis divers

M. Rémillard informe les membres que ce vendredi, aura lieu le Gala de la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois Valleyfield Haut-Saint-Laurent et le Cégep et la Fondation sont en nomination. Les membres ont été invités à voter pour l'entreprise coup de cœur. De plus, il souligne l'implication du Cégep lors de la tempête du verglas du 6 avril qui a causé plusieurs pannes d'électricité dans la région. En effet, les citoyens et la communauté collégiale ont pu profiter des installations sanitaires et de la cafétéria.

15.2.2 Revue de presse

Les membres sont invités à consulter la dernière revue de presse du Cégep de Valleyfield.

15.3 de la Direction des études

15.3.1 Statistiques d'admission par programme Automne 2023 – 2^e tour

Les membres sont invités à consulter les statistiques d'admission par programme de l'automne 2023 (2^e tour).

15.3.2 Calendrier scolaire 2022-2023 modifié – reprise de tempête

Les membres sont invités à consulter le calendrier scolaire 2022-2023 modifié à la suite de la levée des cours liée à la tempête de verglas du 6 avril 2023.

16 Date et heure de la prochaine assemblée : 13 juin 2023

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 13 juin à 18 h 30 en présentiel.

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-627 page 15

17 Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Francine Bélair

A-627.19

DE CLORE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
d'administration à 21 h 31.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Éric Besner
Président de l'assemblée

Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA627